

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

9 JANVIER 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Lutte contre l'antisémitisme».....	3
1.2	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Lutte contre la montée du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur les campus»	4
1.3	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Situation de l'Athénée royal de Ganshoren»	7

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h15.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Lutte contre l’antisémitisme»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Comme chaque année, le 27 janvier prochain sera consacré à la mémoire des victimes de l’Holocauste. Malheureusement, les discours antisémites, révisionnistes et négationnistes continuent d’affecter notre société en s’appuyant notamment sur les réseaux sociaux, massivement fréquentés par la jeunesse.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours été proactive face à cette problématique. Elle a déjà pris un certain nombre de mesures qui découlent notamment du plan relatif à la promotion de la citoyenneté et de l’interculturalité (PCI), ainsi que du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l’humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Monsieur le Ministre, quelles actions la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle cette année pour renforcer la lutte contre l’antisémitisme? Quelles sont ses priorités face à ce fléau?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, le décret du 13 mars 2009 articule nos initiatives contre l’antisémitisme. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient différents projets de PCI qui s’inscrivent plus précisément dans les domaines d’action suivants. Le premier est l’éducation des jeunes à la citoyenneté dans un contexte multiculturel: des projets sont destinés aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et ont pour objectif de renforcer leur capacité de jugement critique et d’ouverture à l’altérité dans le contexte d’une société multiculturelle. Le deuxième domaine est le dialogue interculturel: les projets sont destinés à tous les publics et ont pour objectif de mieux appréhender la diversité culturelle, d’encourager les dynamiques qui favorisent la mixité socioculturelle et l’expression des minorités et/ou de promouvoir une démarche visant à la déconstruction et à la critique des préjugés.

Cependant, les initiatives menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de lutte contre l’antisémitisme relèvent des compétences du ministre-

président. Elles s'inscrivent parmi les objectifs du décret du 13 mars 2009. Parmi les initiatives pérennes, je citerai celles d'éducation continue et permanente organisées par les centres reconnus par le décret. En voici quelques exemples: le programme «La haine, je dis NON!» lancé par le Centre communautaire laïc juif (CCLJ), fondé par David Susskind; l'atelier «*Let's meet a Jew*» du Musée juif de Belgique qui a pour but de valoriser et de promouvoir l'interculturalité, mais aussi de tisser et de renforcer les liens entre différentes cultures et régions; la série d'événements organisés par l'ASBL Mnema, dont le parcours permanent «Plus jamais ça!» des Territoires de la Mémoire sur le monde de concentration et d'extermination nazies; le voyage d'études «Sur les traces de la Shoah» organisé par la Fondation Auschwitz.

Par ailleurs, la Journée de commémoration des victimes de la Shoah fait l'objet de circulaires ministérielles invitant les établissements scolaires à aborder ce sujet en classe. Cette année, cette journée sera consacrée à la Shoah et à la Seconde Guerre mondiale en Europe de l'Est. Il sera notamment question de présenter l'avancée des recherches historiques sur la Seconde Guerre mondiale et la Shoah en Ukraine ainsi que dans d'autres territoires de l'ex-URSS entre 1939 et 1945. Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles va prochainement intégrer la Coordination nationale de lutte contre l'antisémitisme, piloté par le gouvernement fédéral.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Dans un contexte de montée des nationalismes, il est plus important que jamais de rappeler aux jeunes générations les souffrances que les discours de haine et de rejet peuvent provoquer. J'ai lancé des actions de sensibilisation dans les écoles primaires à Molenbeek, notamment celles du CCLJ. Elles ont suscité des réactions très fortes des enfants, ce qui démontre toute l'importance de sensibiliser dès le plus jeune âge à ces problématiques. Tout l'enjeu est de toucher aussi, et peut-être surtout, les adolescents. Par conséquent, toutes ces actions doivent être dirigées vers eux.

1.2 Question de M. Calvin Soiresse Njall, intitulée «Lutte contre la montée du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie sur les campus»

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Les incidents racistes, antisémites, suprémacistes, homophobes et sexistes se multiplient. Mme Schepmans a parlé des adolescents, mais la problématique est présente également sur les campus. Les organisations estudiantines nous informent régulièrement de tels faits qui s'accumulent.

Un des derniers de ce genre remonte au 16 décembre dernier. Il a choqué la communauté estudiantine de l'Université libre de Bruxelles (ULB). En effet, les personnes fréquentant le campus du Solbosch ont eu la désagréable surprise de découvrir qu'un slogan collé sur un des bâtiments, qui dénonçait à l'origine les violences faites aux femmes, avait été détourné. Ce détournement a consisté à

changer les lettres du slogan pour mettre bien en évidence celles qui permettent de faire l'apologie du nazisme, et plus spécifiquement des SS (*Schutzstaffel*), une organisation de sinistre mémoire du régime nazi.

Les organisations estudiantines que sont l'Union des étudiants juifs de Belgique et la Fédération de la jeunesse musulmane interpellent régulièrement sur ces faits. Elles rappellent que cet incident n'est pas isolé. En effet, selon elles, il est devenu régulier de voir des soutiens à l'idéologie d'extrême droite et aux régimes totalitaires être affichés ouvertement sur les campus.

Ainsi, à la fin de l'année 2019, des slogans de soutien au suprémacisme blanc ont été affichés. En 2021, des collages en faveur de l'extrême droite francophone ont fleuri. En 2021 toujours, des représentants facultaires d'une université belge francophone ont créé un groupuscule raciste, antisémite, homophobe et transphobe, le Groupe Discord. La page Facebook «Louvain-le-Mec», qui voulait se parer d'habits racistes et xénophobes en copiant le mouvement flamand *Schild & Vrienden*, avait aussi fait scandale.

Monsieur le Ministre, les organisations estudiantines réclament la mise sur pied de «véritables stratégies pour endiguer l'extrême droite» sur les campus. Elles réclament la création de cellules destinées à recueillir les signalements d'actes racistes, antisémites, xénophobes... Quelle réponse concrète apportez-vous à ces demandes? Avez-vous déjà rencontré ces organisations? En tant que ministre chargé de la lutte contre ces phénomènes punis par la loi, avez-vous des contacts avec les autorités universitaires et avec votre collègue chargé l'enseignement supérieur, Mme Glatigny, à ce sujet? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats? À la lumière des campagnes menées dans l'enseignement secondaire, n'est-il pas pertinent de réfléchir à des outils adaptés aux publics universitaires dans ce cadre? Quelles sont les actions en cours à ce propos?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La Fédération Wallonie-Bruxelles participe à la lutte contre les discriminations et contre la banalisation des paroles, actes et incidents violents et discriminatoires.

Dans le cadre de la coalition NAPAR, j'échange régulièrement avec mes collègues du gouvernement, dont la ministre Glatigny, sur ces questions. Vous n'êtes pas sans savoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est pourvue de plusieurs dispositifs promouvant le vivre-ensemble, la citoyenneté et l'interculturalité. Ainsi, le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité s'engage à éduquer les jeunes âgés de 12 à 25 ans à la citoyenneté dans un contexte multiculturel afin de renforcer les capacités de jugement critique et d'ouverture à l'altérité. Vu la tranche d'âge concernée, le décret vise notamment un public appartenant à l'enseignement supérieur. Ce décret vise également à développer le dialogue interculturel, avec

l'objectif d'une meilleure appréhension de la diversité culturelle, à encourager les dynamiques de mixité socioculturelle ou encore à promouvoir les démarches menant à la déconstruction de la critique et des préjugés.

Ensuite, les initiatives menées dans la lutte contre l'antisémitisme s'inscrivent dans le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.

La cellule de coordination pédagogique «Démocratie ou barbarie» du ministère offre de nombreuses ressources pédagogiques destinées au corps enseignant pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parallèlement, des journées de réflexion, des formations, des séminaires et des colloques consacrés à la transmission de la mémoire, notamment des crimes en lien avec la Shoah, sont organisés annuellement et ouverts au public et aux professeurs et élèves des hautes écoles et universités. En outre, certains de ces événements sont ou peuvent être organisés en collaboration avec ces institutions.

Les universités et hautes écoles peuvent également s'engager dans un processus de réflexion sur des questions liées à la mémoire et à l'antisémitisme par la promotion et la réalisation de projets dans le cadre d'appels à projets ordinaires annuels s'ouvrant, entre autres, à la valorisation des témoignages et à l'organisation de séminaires et de voyages mémoriels à destination des lieux nationaux et internationaux témoignant encore de nos jours de la barbarie nazie.

Enfin, la campagne «Le racisme ne mène nulle part» visait la tranche d'âge des 18-35 ans et concernait donc aussi les jeunes universitaires.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous avez rappelé l'existence de plusieurs dispositifs qu'il faut saluer. Cependant, je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Premièrement, l'opinion sur les campus est en train de basculer. C'est pourquoi il est très important de discuter avec les organisations estudiantines, afin de savoir comment les outils déjà créés pourraient être utilisés plus efficacement sur le terrain, notamment du point de vue de la participation et de leur impact sur l'opinion universitaire. C'est important parce que nous assistons aujourd'hui, alors que nous nous éloignons des faits qui ont eu lieu durant la Seconde Guerre mondiale, à une banalisation et à une simplification de l'antisémitisme ou d'autres événements historiques tels que la colonisation ou l'esclavage, entre autres. Il est essentiel de susciter la participation aux événements organisés et de créer des cellules dont parlent les organisations estudiantines. Ces organisations sont les premières concernées. Elles savent comment fonctionnent les étudiantes et les étudiants. Avoir un entretien avec elles pour évaluer les actions menées sur le terrain serait donc positif.

Deuxièmement, vu ce qu'il s'est passé au Brésil et aux États-Unis, nous ne devons pas nous croire à l'abri. Heureusement, le cordon sanitaire existe. Mais, si nous ne formons pas notre jeunesse au moment où un rapport de force idéologique est en train de se créer, qu'est-ce qui nous prouve que, dans quelques années, des personnes ne se lèveront pas pour contester le résultat des élections de manière violente? C'est une chose que nous devons garder en tête et c'est pour cela que je vous invite à rencontrer les organisations estudiantines.

1.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Situation de l'Athénée royal de Ganshoren»

Mme Françoise Schepmans (MR). – En raison de problèmes d'infrastructures rencontrés en 2020 à l'Athénée royal de Ganshoren, les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avaient permis le transfert en urgence d'une partie des élèves du site de la rue De Cock vers un bâtiment en location situé dans la commune voisine de Jette. Cette option avait été privilégiée en attendant la construction de nouveaux bâtiments sur les sites de l'avenue Marie de Hongrie et de la rue De Cock destinés à accueillir les élèves relocalisés temporairement dans un immeuble jettois, ainsi que la création de nouvelles places dans un environnement de qualité. Sous réserve des retours d'offres de marché de travaux et de leurs analyses, la livraison des nouveaux bâtiments était prévue au début de l'année 2024 pour le site de l'avenue Marie de Hongrie et en 2026 pour le site de la rue De Cock.

Monsieur le Ministre, quel est l'état d'avancement du dossier? Les formalités administratives sont-elles remplies comme il se doit de manière à pouvoir lancer les chantiers après la passation des marchés publics? Quelles sont les grandes étapes prévues en vue de finaliser ce projet de l'Athénée royal de Ganshoren?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'Athénée royal de Ganshoren s'articule aujourd'hui autour de trois implantations: le site Marie de Hongrie, le site De Cock et le site Léon Théodor, situé à Jette et loué à la suite des problèmes de stabilité survenus sur le site De Cock, et dont une partie des élèves ont été transférés vers le site de Jette en 2020.

Les démarches urbanistiques concernant le site Marie de Hongrie ont été menées à bien, de même que la procédure de marché public, laquelle devrait aboutir à la notification des travaux à l'adjudicataire au mois de mars 2023 et permettre le début des travaux au mois de juillet suivant. Le délai d'exécution contractuel est fixé à 500 jours ouvrables; sauf imprévu, la nouvelle construction sera donc disponible pour la fin de l'année 2024. Elle devra permettre le rapatriement des occupants de l'implantation jettoise sans attendre la fin des travaux sur le site De Cock.

À propos du site De Cock, la programmation des besoins pédagogiques est en cours. Le lancement du marché de service est prévu pour la fin de l'année 2023, le permis d'urbanisme devrait être déposé dans le courant de l'année 2024 et le chantier devrait commencer vers la fin de l'année 2025 pour se terminer en vue de la rentrée de septembre 2027. Cette seconde phase permettra d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement et de remédier à la vétusté d'une partie importante du bâtiment du site De Cock.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les informations que vous avez apportées. Ce dossier important intéresse en effet de nombreuses familles habitant dans les communes de Ganshoren et Jette.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h35.*